

Voici venu le temps de remplir votre demande de subvention pour le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Comme à chaque année, le ROC de l'Estrie vous propose quelques conseils pour vous aider dans cet exercice.

Puisque la brochure PSOC est en révision actuellement, **le MSSS a convenu de renouveler la convention 2015-2018, telle quelle, pour l'année qui vient (2018-2019)**. Le formulaire est sensiblement le même que l'année dernière. Une attention particulière est accordée à votre **vie associative**.

Tout comme l'année précédente, le ROC s'inquiète du fait que le MSSS insère des éléments relevant de la reddition de compte dans le formulaire de demande de subvention.

**PRENEZ NOTE QUE L'ANALYSE DE VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT SERA FAITE DE MANIÈRE RIGOUREUSE, D'AUTANT PLUS QUE NOUS NOUS DIRIGEONS VERS UNE NOUVELLE BROCHURE PSOC QUI INCLURA LES 8 CRITÈRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (ACA). COMME L'ANNÉE DERNIÈRE, LES RESPONSABLES PSOC DEVRONT FAIRE L'ANALYSE DE VOS DEMANDES EN FONCTION DE CES CRITÈRES.**

Critères d'ACA	Référence dans le formulaire
✓ Être un organisme à but non lucratif	
✓ Démontrer un enracinement dans la communauté	Question 4.2
✓ Avoir une vie associative et démocratique	Questions 3.1 et 3.2
✓ Avoir une autonomie de mission, d'approches, de pratiques et d'orientations	
✓ Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté	
✓ Avoir un conseil d'administration indépendant du réseau public	Question 2 E
✓ Avoir des pratiques citoyennes et une approche globale	
✓ Avoir une mission sociale qui favorise la transformation sociale	

Nous vous conseillons de bien **prendre le temps de remplir le formulaire**. Ceux qui ne seront pas conformes seront retournés aux organismes. Si cela cause un retard sur la date limite de réception de votre formulaire, vous vous retrouverez dans la situation prévue au 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 2.1 de la Convention de soutien financier 2015-2018, qui se lit comme suit :

*” Tout retard dans la transmission du formulaire de demande de soutien financier est susceptible d’affecter le calendrier des versements. Un retard important dans la transmission du formulaire pourrait affecter le montant du soutien financier accordé par le CIUSSS pour l’année visée par le retard.”*



**Date limite pour déposer votre demande au CIUSSS de l’Estrie - CHUS :  
23 février 2018**

## Outils pour les membres du ROC

Nous mettrons sur [l’Intranet des membres](#) des outils de calculs pour vous aider à déterminer les montants nécessaires à l’exercice de la mission des organismes selon les typologies. Sous forme de tableau Excel, vous y trouverez une colonne déjà remplie qui détaille comment est fait le calcul pour arriver au seuil plancher national (détaillé en annexe) et une autre colonne où mettre vos propres montants.



REPORTAGE - le TROUILLÉ vous offre un outil de référence			
Par ce tableau Excel, le TROUILLÉ vous aide à calculer dans vos références, le montant des dépenses de votre organisme en vertu du seuil plancher national, afin de déterminer si vous devez déposer une demande de soutien financier.			
		Exemple basé sur le seuil plancher	Montants de votre organisme
<b>DÉTAILS DES DÉPENSES</b>			
<b>Détails de calcul de l'exemple</b>			
		55 000,00 \$	
<b>Salaires</b>	20,750 \$ x 26 semaines x 0,52 ann.	28 500,00 \$	
<b>Salaires coordonnés</b>	20,750 \$ x 26 semaines x 0,52 ann. x 2 personnes	56 000,00 \$	
<b>Salaires coordonnés</b>	20% des salaires = 52 076 \$ x 0,52 ann. x 2 personnes	53 958,08 \$	
<b>Total des salaires</b>		138 458,08 \$	
<b>États de fonctionnement</b>			
<b>Équipement</b>	200 \$ x 26 semaines x 0,52 ann.	2 652,00 \$	
<b>Frais d'entretien</b>	Par % de 225 750 \$	5 062,50 \$	
<b>Frais de bureau</b>	Frais de bureau, matériel, fournitures et réparations, etc.	3 400,00 \$	
<b>Transportation</b>	2 lignes téléphoniques et internet = 2000 \$/mois	5 200,00 \$	
<b>Réunions et séminaires</b>	2 réunions	4 000,00 \$	
<b>Services professionnels</b>	Services de C.A., conseils de travail, assemblées, séminaires, etc.	7 000,00 \$	
<b>Frais de déplacement / voyage</b>	0,47 \$/km	1 565,00 \$	
<b>Frais d'hébergement</b>	Personnel, collègues, représentants, consultants, etc.	31 677,00 \$	
<b>Frais divers</b>			
<b>Frais d'achat de biens</b>			
<b>Total des frais de fonctionnement</b>		110 753,50 \$	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		249 211,58 \$	0,00 \$

### Rappel des typologies :

- Aide et entraide
- Promotion sensibilisation
- Milieu de vie
- Hébergement

# DEMANDE PSOC 2018-2019

\*Les numéros indiqués correspondent aux numéros des sections du formulaire PSOC.

## 2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Case E- Composition du CA

- ❖ Pour le MSSS : *La question vise à estimer si l'organisme est géré par un conseil d'administration dont la composition est conforme à la LSSSS (art. 334). C'est pour cette raison que les administrateurs qui ne sont pas considérés comme des utilisateurs de services ou des membres de la communauté doivent être identifiés. La question vise aussi à savoir si le conseil d'administration est dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public, comme l'exige l'action communautaire autonome.*

Le formulaire comprend une note qui indique les précisions à inscrire en regard de la provenance des administrateurs et administratrices.

### Case F- Personne élue ou nommée

Les personnes cooptées par le conseil d'administration doivent être inscrites dans la case à titre de personnes nommées.

Si vous avez des postes vacants, inscrivez VACANT sur chacune des lignes correspondant au nombre de postes vacants.

## 3. FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE ET VIE ASSOCIATIVE

### 3.1.3 Personnes présentes à l'AGA

- ❖ Pour le MSSS : *Le fait de clarifier qui sont les personnes présentes à la dernière AGA vient donner de l'information importante quant au fonctionnement démocratique d'un organisme communautaire. Dans les balises envoyées aux répondants régionaux pour le PSOC l'année dernière, on pouvait lire : « Rappelons que la richesse particulière du mouvement communautaire est de permettre aux utilisateurs des services de prendre des décisions, d'orienter la destinée de l'organisation et de proposer des stratégies pour répondre à leurs besoins. »*



## ATTENTION !

### **Administrateurs et administratrices**

Même si les membres de votre CA sont des membres votants, ils ne doivent pas être comptabilisés dans la case “membres votants”. Vous devez inscrire le nombre à la case “Administrateur/administratrice”.

### **Employé.e.s de l'organisme**

Vous devez inscrire le nombre à la case “Employées/employés” de l'organisme qu'ils ou elles aient le droit de vote ou non.

## 3.2 - Nombre de membres en règle votant

Il s'agit du total de vos membres en règle, dans votre registre de membres (incluant vos membres de CA), que vous invitez à votre AGA et qui ont **droit de vote**.

Les membres sympathisants, amis ou autre appellation selon vos règlements généraux, qui n'ont pas le droit de vote à l'AGA ne doivent pas être comptabilisés dans cette section.

## 4. FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME

### 4.1 - Périodes d'accessibilité à la communauté desservie

Nombre de semaines ou de jours de fermeture de l'organisme du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2017 : **c'est à dire les moments où vous êtes fermés et que les employé.e.s ne sont pas payé.e.s.** (On ne parle pas de fermeture pendant une période de vacances payées ou congés payés).

Par exemple, si dans votre organisme, la semaine de travail est de 28 heures sur 4 jours par semaine, vous êtes considérés être fermés 1 jour par semaine. Pour avoir le total de jours de fermeture de l'organisme, il faut donc multiplier 1 journée par le nombre de semaines entre le 1/04/2017 et le 1/12/2017, excluant les congés fériés chômés.

Par contre, l'été ou à un autre moment de l'année (les vacances de Noël, par exemple), il arrive que les vacances payées des employé.e.s se chevauchent sur deux ou trois semaines. À notre avis, malgré une apparence de fermeture, l'organisme est en activité ou en opération puisqu'il a des salaires à payer, des retenues à la source à payer, des factures à payer, certains comités peuvent se poursuivre, etc. Votre CA, dans sa bonne gouvernance et dans sa saine gestion, choisit la meilleure période pour la prise de vacances, en lien avec les besoins de vos membres (donc de la communauté visée), tout en tenant compte du bien-être des employé.e.s. Rappelons que le financement à la mission n'est pas un financement uniquement de service direct à la population. Il s'agit aussi d'un financement pour la vie associative, pour se réapproprier du pouvoir, pour apprendre à prendre les

meilleures décisions par, pour et avec les membres, en fonction de la réalité de l'organisme et des besoins de ses membres.

- ❖ Pour le MSSSS : *La fermeture de l'organisme est effective lorsque le conseil d'administration ou la direction annonce que l'organisme n'est pas accessible pour les personnes visées par sa mission. Habituellement, ces journées de fermeture font l'objet d'un message sur le répondeur, d'un courriel aux membres, d'un affichage à l'entrée de l'organisme ou d'une mention sur le site de l'organisme. Les tâches administratives ou les rencontres de travail d'employés par exemple, bien que très pertinentes pour la qualité des activités mises de l'avant par l'organisme, ne rendent pas celui-ci accessible à la communauté desservie durant cette période de fermeture.*

Nous vous suggérons d'appliquer l'interprétation du ROC de l'Estrie et de d'autres régions, plutôt que celle du MSSS. N'indiquez que les fermetures économiques ou les journées où vous n'êtes pas ouverts si vous n'êtes pas ouverts 5 jours par semaine.

## 4.2 - Ressources humaines



### **Bénévoles :**

La période visée débute au 1er avril 2017.

### **Employé.e.s :**

La période visée est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. La période de référence diffère, pour la majorité des organismes, de l'année financière.

N'oubliez pas d'inclure les employé.e.s dont les contrats se terminaient au 31 mars 2017.

### **Nombre total d'heures travaillées par année :**

Les heures travaillées sont équivalentes au total des heures payées, soit le nombre total d'heures qui seront rémunérées/payées pour l'année 2017. Cela inclut les semaines de vacances, les congés fériés chômés des employé.e.s. et le temps supplémentaire si ce dernier est payé.

## 5. RENSEIGNEMENTS LIÉS À LA DEMANDE 2017-2018



### 5.1 - Revenus totaux 2018-2019

Ce montant devrait être plus élevé que ce que vous demandez au PSOC, puisque vous devez démontrer que vous diversifiez vos sources de financement. Il devrait représenter 100% de vos besoins financiers pour la réalisation de votre mission. Cela comprend le financement reçu de Centraide, d'autres fondations, de vos levées de fonds, etc.



## PRÉCISION

### Réaliser **ENTIÈREMENT** votre mission signifie :

Le revenu nécessaire pour permettre à votre organisme de fonctionner 52 semaines par année, avec une équipe de travail complète, de répondre aux besoins de vos membres et d'accomplir pleinement votre mission sur l'entièreté du territoire que vous couvrez, en n'oubliant pas les frais associés à la vie associative et démocratique, de même qu'à la mobilisation. C'est de ce montant dont il est question ! Un montant qui vous permettrait de couvrir l'ensemble de vos dépenses 2018-2019 nécessaires à la pleine réalisation de votre mission.

### 5.2 - Montant demandé au PSOC

Le ROC de l'Estrie vous suggère de demander un montant égal ou supérieur à 80% des budgets de base requis (c'est-à-dire 80% du montant inscrit à la section 5.1).

**Nos nombreuses campagnes de mobilisation sur la question du sous-financement des organismes communautaires doivent trouver écho dans vos demandes.** Il faut donc que celles-ci reflètent vos besoins.

+ 3,25 %

Si vous choisissez de demander le même montant que l'année dernière, nous vous conseillons d'indexer ce montant de **3,25%**.



Rappelons que vous ne pourrez **en aucun cas bénéficier d'un montant supérieur à ce que vous demandez** et ce, même s'il y avait des annonces venant bonifier le financement à la mission.

### 5.4 - Justification du montant demandé en 2018-2019 au PSOC

Vos justifications en lien avec le montant de votre demande devraient ressembler à celles que vous avez inscrites l'an dernier avec plus détails. Parlez à votre manière et selon vos réalités, de ce que vous pourriez faire si vous receviez le montant que vous demandez.

Quelques exemples :

- Offrir des salaires décents, un régime de retraite, des assurances collectives.

- Avoir plus de ressources humaines dues à l'augmentation des références et des personnes qui exigent de plus en plus d'intervention individuelle.
- Travailler sur votre vie associative (recrutement – formation des bénévoles - formation de comités – consultation)
- Offrir de nouvelles activités – des activités ailleurs sur le territoire selon votre rayonnement reconnu par le CIUSSS.

Il n'est pas nécessaire de joindre vos prévisions financières, mais gardez-les sous la main.

## Pour conclure



**Prenez le temps** de chiffrer la réponse à vos besoins et utilisez les seuils planchers nationaux comme guide de référence. La demande PSOC est l'occasion de **faire part au gouvernement de l'ampleur de nos besoins réels et de la nécessité d'un meilleur soutien financier à la mission.**

### RECOMMANDATIONS :

- Calculez votre masse salariale en fonction de la **politique salariale** des organismes communautaires ou en fonction de ce que vous voudriez réellement offrir.
- Ayez en tête le montant demandé au CIUSSS l'an passé afin de demander un montant plus élevé que celui-ci, tenant compte minimalement de **l'augmentation du coût de la vie (3.25%)**.
- Utilisez au besoin les **seuils planchers nationaux** (voir annexe 1).

### N'OUBLIEZ PAS...

- ✓ **Votre résolution de conseil d'administration.**
- ✓ **De demander le montant dont vous avez besoin pour réaliser ENTièrement votre mission.**
- ✓ **Que vous n'obtiendrez pas plus que ce que vous demandez puisque le CIUSSS ne peut pas vous verser un montant plus élevé que celui inscrit dans votre demande PSOC et ce, même si de nouveaux argents arrivaient en cours d'année.**
- ✓ **La date limite est le 23 février 2018** pour envoyer votre demande par courriel à [psoc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:psoc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca)

## Seuils planchers nationaux

### pour réaliser pleinement votre mission

Typologie	<i>Ressources humaines que le seuil plancher permettrait</i>	Seuils planchers 2018-19 indexés pour l'ensemble de la mission (RH, vie associative, frais de fonctionnement...)
Aide et entraide	<i>Équipe de travail composée de <b>3 personnes</b> durant toute l'année (équivalent temps complet)</i>	<b>229 784 \$</b>
Sensibilisation / promotion	<i>Équipe de travail composée de <b>3 personnes</b> durant toute l'année (équivalent temps complet)</i>	<b>229 784 \$</b>
Milieu de vie	<i>Équipe de travail composée de <b>5 personnes</b> durant toute l'année (équivalent temps complet)</i>	<b>389 973 \$</b>
Hébergement	<i>Équipe de travail composée de <b>10 personnes</b> durant toute l'année (équivalent temps complet) Modulation par nombre de lits (au- dessus de 9 lits)</i>	<b>765 945 \$ (base)</b>  + 15 000 \$ par lit supplémentaire (si + de 9)
Regroupement	<i>Équipe de travail composée de <b>5 personnes</b> durant toute l'année (équivalent temps complet)</i>	<b>446 802 \$</b>